



Nantes, le 24 novembre 2020

RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE  
RECTEUR D'ACADÉMIE  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Le Recteur de la Région académique  
Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes,  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale du 1<sup>er</sup> degré  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
Inspecteurs d'Académie, Directrices et Directeurs  
académiques des Services de l'Éducation nationale

**objet : Préparation de la Journée de la laïcité à l'École de la République du 9 décembre.**

L'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 est l'occasion pour la communauté éducative de marquer son attachement au principe de laïcité et donne lieu, chaque année, à des projets qui font vivre ce principe au sein des écoles et des établissements.

Inscrite à l'article premier de la Constitution française – « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* » –, la laïcité fut depuis les lois Ferry de 1881, 1882 et loi Goblet de 1886, le principe fondateur de l'école publique avant que celui-ci soit, en 1905, étendu à la République toute entière. Le lien entre la République et son école s'est ainsi constitué autour du principe de laïcité qui garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire, de ne pas croire ou encore de changer de conviction.

Les événements tragiques qui ont endeuillé récemment l'ensemble de la nation et particulièrement les membres de l'institution scolaire ont donné lieu dans les écoles, collèges et lycées à un hommage au professeur Samuel Paty le lundi 2 novembre, sous la forme d'une minute de silence suivie de la lecture de la Lettre aux instituteurs de Jean Jaurès. Ce temps de recueillement a réaffirmé l'unité de la communauté éducative autour de la défense des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité.

Afin de prolonger la réflexion initiée à l'occasion de cet hommage national, je vous invite à impulser autour de la date du 9 décembre toute action que vous jugerez utile, permettant de promouvoir la connaissance du principe de laïcité auprès des membres de la communauté éducative et d'en présenter les vertus au profit des élèves, en appui notamment sur l'article 6 de la Charte de la laïcité à l'École : « *La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix* ». Des activités pédagogiques et éducatives pourront ainsi être programmées (expositions, témoignages, séances en classe) ; vous pourrez vous appuyer sur les ressources nationales mises à disposition et accessibles sur le portail Eduscol ou sur le site du réseau Canopé et solliciter au besoin les corps d'inspection ainsi que l'équipe académique Valeurs de la République coordonnée par Jean-Michel Moreau, Proviseur Vie Scolaire (eavr@ac-nantes.fr).

Je vous remercie de faire en sorte que cet anniversaire soit l'occasion de rappeler que la laïcité est une chance pour chacun, et une protection pour tous, et vous assure de mon plein soutien dans la poursuite de votre engagement au service des valeurs de la République.

Merci vivement.

William MAROIS